

Avis au public

Attendu qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans la rue Mathias Schou afin de garantir le libre écoulement de la circulation dans l'intérêt de la sécurité publique durant des travaux de rénovation. Il est porté à la connaissance du public, que le règlement temporaire sur la circulation, édicté par le collège des bourgmestre et échevins en date de ce jour, peut être consulté au secrétariat communal avec effet immédiat.

Lieu : **rue Mathias Schou**
Début : **mardi, 10 septembre 2024 à 08h00**
Fin : **vendredi, 27 septembre 2024 à 16h00**
Motif : travaux de rénovation
Règlement : GRE-179-2024

Grevenmacher, le 30 août 2024

La secrétaire communale,
contreseing Art. 74 de la loi communale




Carine Majerus

La bourgmestre,



Monique Hermes